

Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIERE (Eure)

PROCÈS VERBAL Compte-rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal SEANCE DU 06 AVRIL 2023

(Convocation du 28 mars 2023)

En exercice	Présents	Votants
10	9	10

Le **six avril deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Élise BUISSON, Marie-France VERGONJANNE, Marion ROBERT, M^{rs} Grégoire BATAILLE, Fabien LEFEBVRE, Philippe VANHUMBEECK

M. Jacky CRESTEY-HONORÉ donne pouvoir à M. Djeilali BERRAYAH

☞ M. Philippe VANHUMBEECK a été nommé secrétaire.

Le compte-rendu du 16 mars 2023 a été validé

1 - VOTE DES INVESTISSEMENTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas besoin de voter les investissements car ils se trouvent dans le budget 2023.

2 – VOTES DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique que la dépense du fonds de concours doit être amortie, il rappelle que les dépenses s'élèvent à 5 370.78 € pour l'assainissement de la Rue des Murets et des Grands Riants.

Il propose que cette somme soit amortie sur cinq ans soit :

Dépenses de fonctionnement au compte 6811 / 2023

Pendant 4 ans	1 074.00 €
La cinquième année (2027)	1 074.78 €

Pour rappel les années antérieures :

Dépenses de fonctionnement au compte 6811 / 2019

Pendant 4 ans	2080,00 €
La cinquième année (2023)	2075,51 €

Dépenses de fonctionnement au compte 6811 / 2020

Pendant 4 ans	2465,00 €
La cinquième année (2024)	2446.57 €

Dépenses de fonctionnement au compte 6811 / 2022

Pendant 4 ans	4778,00 €
La cinquième année (2026)	4782.07 €

Approuvant les amortissements, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les sommes indiquées.

3 - VOTE DU BP

- Au vu des résultats de l'exercice 2022 et des états préparatoires établis par la Commission des finances :
- Vu le projet de budget primitif 2023 et considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le Conseil Municipal approuve et arrête le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	227 598.93 €
- Investissement :	97 205.34 €

Approuve le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et vote à l'unanimité le budget 2023 ainsi que la fongibilité.

4 – POINT SIVOS

Mmes Françoise DUVRAC, Marion ROBERT et Marie-France VERGONJANNE portent à la connaissance du Conseil Municipal qu'elles se sont rendues à la réunion SIVOS du 23 mars concernant la présentation du budget 2023. Mme Françoise DUVRAC informe que le budget proposé par Mme Danielle JEANNE, la Présidente, sera en augmentation.

Les comptes en forte hausse sont l'alimentation et le dépassement des heures périscolaires par les ATSEM, plus prises en compte par la communauté de communes depuis 2021. À noter que les 10 000 € figurants dans le budget 2023 correspondent aux heures ATSEM effectuées en 2021.

En 2022, on comptait 16 enfants pour la commune de Gaudreville pour un coût de 1919 € par enfant. En 2023, pour 22 enfants celui-ci passera à 2060 € par enfant soit 45 321 € de participation SIVOS pour la commune.

La participation se calcule selon l'opération suivante :

✓ 30 % du nombre de la population + 30 % du potentiel fiscal + 40 % du nombre d'élèves

M. Le Maire souligne qu'en deux ans l'augmentation sur l'alimentation est de 30 %. Le coût du repas à la charge du SIVOS est de 6.50 €. M. Grégoire BATAILLE demande : quel montant paye un adulte ? Mme Françoise DUVRAC lui répond que tout dépend de son activité au sein du SIVOS. Par exemple pour le personnel SIVOS le coût du repas est de 2.50 €. Il s'étonne de ce montant.

Mme Marion ROBERT précise qu'en 2022, 122 élèves étaient inscrits et en 2023, 126 élèves soit 4 de plus seulement. M. Ghislain HOMO demande si le contrôle des dépenses est possible, Marion ROBERT répond qu'elle se posait la même question.

Mme Marion ROBERT fait remarquer l'augmentation des charges du personnel. Mme Danielle JEANNE justifie l'augmentation du coût du personnel par l'arrêt des contrats aidés.

Le montant réalisé pour les non titulaires passe de 13 503,09€ en 2022 à 30 000€ proposés au budget primitif de 2023.

Pour information, les dépenses 2022 concernant le personnel titulaire est de 132 620,41€ contre 140 000€ inscrits au budget primitif 2023. Mme Marie-France VERGONJANNE souligne qu'il est normal que la participation augmente vu la hausse de l'énergie et de l'alimentation.

Le résultat du budget 2022 est excédentaire de 36 294,71€.

Le montant du budget SIVOS proposé et voté à l'unanimité en 2023 est de 457 146. € alors qu'en 2022, le montant réalisé est de 375 661 € soit une augmentation de 81 485.€.

En ce qui concerne les travaux de l'école, le projet d'installation de panneaux solaires sera à l'étude. Le SIEGE prendra en charge 80 % reste à charge aux communes 20 %. A savoir que le SIEGE revendra l'électricité, ce qui interroge ?

La commission SIVOS se pose la question du coût de l'énergie qui restera à charge des communes ces prochaines années. Mme Françoise DUVRAC souligne qu'un désamiantage aura lieu à moindre coût. Il est souligné que d'ici 20 ans les panneaux seront sans doute à changer. M. Ghislain HOMO fait remarquer que la suppression de l'amiante est un bien pour les enfants et les adultes. La fourniture d'une énergie propre à terme est également bénéfique. Des travaux de chauffage sont prévus aussi à Glisolles.

A été également évoqué à la réunion SIVOS, le coût moyen départemental d'un enfant scolarisé est de 983 euros, (donnée Préfecture). Mme Danielle JEANNE a répondu que cette moyenne englobait les villes où le transport scolaire est quasiment inexistant et avec peu de cantine.

5- PLU

M. Ghislain HOMO informe le Conseil Municipal qu'une réunion est programmée pour le 3 mai à 14 heures en mairie avec Mme Céline BOUDARD-CAPON (architecte), les Personnes Publiques Associées et les membres de la commission PLU afin d'étudier et de prendre en compte les remarques : de l'enquêteur public, des services de l'État et des habitants. Le PLU devrait être terminé pour cet été.

6 - QUESTIONS DIVERSES

☞ Mme Françoise DUVRAC signale qu'elle continue d'étudier les factures d'électricité en 2023. Pour 2022, le montant des dépenses sont les suivants :

Bâtiment communal	521.00 €
Mairie	1 402.00 €
Tri flash	275.00 €
Étang	247.00 €
Éclairage public	1 200.00 €
Ancienne mairie	609.00 € (cette dépense va être étudiée)

M. Djeilali BERRAYAH s'interroge sur la nécessité d'avoir un compteur EDF dédié à l'étang. Les 247 € représentent l'abonnement et les taxes pour 0 € de consommation.

☞ M. Grégoire BATAILLE relance M. Le Maire au sujet du prêt du broyeur de la Communauté de Communes de Conches, M. Le Maire répond qu'il n'a pas pu évoquer le sujet car aucune réunion COM COM n'a eu lieu depuis le dernier conseil. Une demande par écrit va être formulée.

☞ M. Grégoire BATAILLE demande comment se passe la pêche cette année ? M. Djeilali BERRAYAH l'informe que les pêcheurs ayant participé au concours dimanche sont autorisés de pêcher toute la semaine sinon une réglementation ne pourra se faire qu'au travers d'une association.

☞ M. Djeilali BERRAYAH informe que les élèves du lycée horticole ont commencé à tailler la haie de la berge de l'Iton aux Haisettes le long du terrain communal. D'autres interventions sont à venir.

☞ M. Ghislain HOMO aborde le sujet de l'ONF, les 6 parcelles sont pour la majorité finies.

La séance est levée à 21 heures.

Philippe VANHUMBEECK
Secrétaire de Séance



Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière

